



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LIEURAC (Ariège)
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 juin 2026

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Lieurac dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BARATHIEU Hadrien.

Etaient présents : Mme PUIG Catherine, BAGOLE Amandine, CITERNE Lisa, MM DUMOUTET Michel, FOURNIER Antoine, HADAD Abdelkader, FRANCESCONI Cyril.

Excusés : M. BOUNIN Frédéric (Procuration à M. BARATHIEU) ; Mme DEVILLE THELLIER Muriel (procuration M. FRANCESCONI) ;

Absente : Mme SESOSTRIS Florence

Secrétaire de séance : Mme PUIG Catherine

Absence du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026 : A valider au prochain Conseil Municipal

Ajout à l'ordre du jour :

Objet : Emprunt à court terme travaux Espace de Vie Sociale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de financer les investissements prévus pour 2026, relatifs aux travaux de l'Espace de Vie Sociale.

En attendant le versement des subventions du FEDER, de la Région et du Département, il est judicieux de recourir à un prêt à court terme (avance de trésorerie) de 30 000 € auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes propositions et après délibération,

DECIDE :

- De souscrire un prêt à court terme (avance de trésorerie) auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée, avec les caractéristiques suivantes :
 - Montant du prêt : 30 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Périodicité : Trimestrielle
 - Taux fixe : 4,50 %
 - Echéance finale : 30 337 .50 €
 - Coût total : 1350€
 - Frais de dossier : 150 €

- Garantie : Inscription au budget

Plan de financement :

<u>Emploi</u>	<u>Ressources :</u>
Travaux TTC : 99 430.96 €	Subventions : 163 002.03 €
	FCTVA : 43 932.00 €
Total : 99 430.96 €	Total : 206 934.03 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder à toutes les opérations nécessaires dans le cadre de son champ d'application, notamment les demandes de versement ou de remboursement des fonds liés au capital du prêt.
- **Dit** que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Objet : Décision modificative : Ligne de trésorerie

Dépenses au 1641 (emprunts en €) :	30 000 €
Total au chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	30 000 €
Recettes 1641 : Emprunts en euros	30 000 €
Total au chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	30 000 €

Objet : Décision modificative : Emprunt à court terme /virement de crédit abonder le compte 66111

Dépenses au 61521 : Entretien et réparations sur terrains	675.00 €
Total D au chapitre D011 : Charges à caractère général :	675.00 €
Dépenses au 66111 : Intérêts à réglés à l'échéance	675.00 €
Total D 66 : Charges financières :	675.00 €

Objet : Achat parcelle cadastrée A 2811

Monsieur Le Maire aborde la parcelle cadastrée section A 2811 propriétés de Mr Dupuy André dont la collectivité souhaite faire l'acquisition pour éventuellement permettre le stationnement ponctuel d'un trop plein de véhicules lors des manifestations au niveau de l'Espace de Vie Sociale. Concernant sa classification comme une zone humide la parcelle concernée va être visitée par une technicienne de L'ANA dans les prochaines semaines.

Mr le Maire souligne que, à son avis, et quelles que soit les conclusions de l'ANA, il est de toute façon pertinent pour la commune de posséder un terrain à proximité de L'EVS.

Le prix de cette acquisition s'élève à 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

➤ 9 Pour / 1 Abstention (M.HADAD Abdelkader)

-Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A 2811 au prix de 500 €.

-Autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2026.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 Avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme CITERNE Lisa, M FOUNIER Antoine, M DUMOUTET Michel et M HADAD Abdelkader La présidence du bureau est assurée par leurs soins

b) Élection du délégué titulaire :

La candidature enregistrée : M. HADAD Abdelkader

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :10
- majorité absolue :6

A obtenu :

- M. HADAD Abdelkader 10 voix-

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées groupées :

M.DUMOUTET Michel
M.BARATHIEU Hadrien
Mme BAGOLE Amandine

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :10
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :10
- majorité absolue :6

Ont obtenu :

M DUMOUTET Michel 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Elus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

M BARATHIEU Hadrien 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme BAGOLE Amandine 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant(e) pour les élections sénatoriales.

Questions diverses :

- Changements des néons et LED dans le bureau de la mairie et dans la future classe d'école ; M. HADAD Abdelkader s'occupe de passer les commandes du matériel nécessaire et d'effectuer les travaux.
- S.E.M.I.F : René RASPAUD souhaite-t-il tenir la cantine scolaire les jours d'école ou préfère t'il s'occuper que du centre de loisir le mercredi ? Mme CITERNE Lisa s'occupe d'aller à sa rencontre.
- Charte forestière : M DUMOUTET Michel à défaut Hadrien
- Emplacement kiosque à broyat : Aire du Moulin. Réflexion en cours
- Lavoir : Des personnes non identifiées ont retiré le tampon du trop-plein.

M. MARBOEUF et M. DUMOUTET vont intervenir, avec le groupe agri -environnement.

- M. DUMOUTET Michel fait un retour sur le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

Levée de la séance à 22h10